



PETITE HISTOIRE DES CLOCHES DE L'EGLISE D'AUSSAC

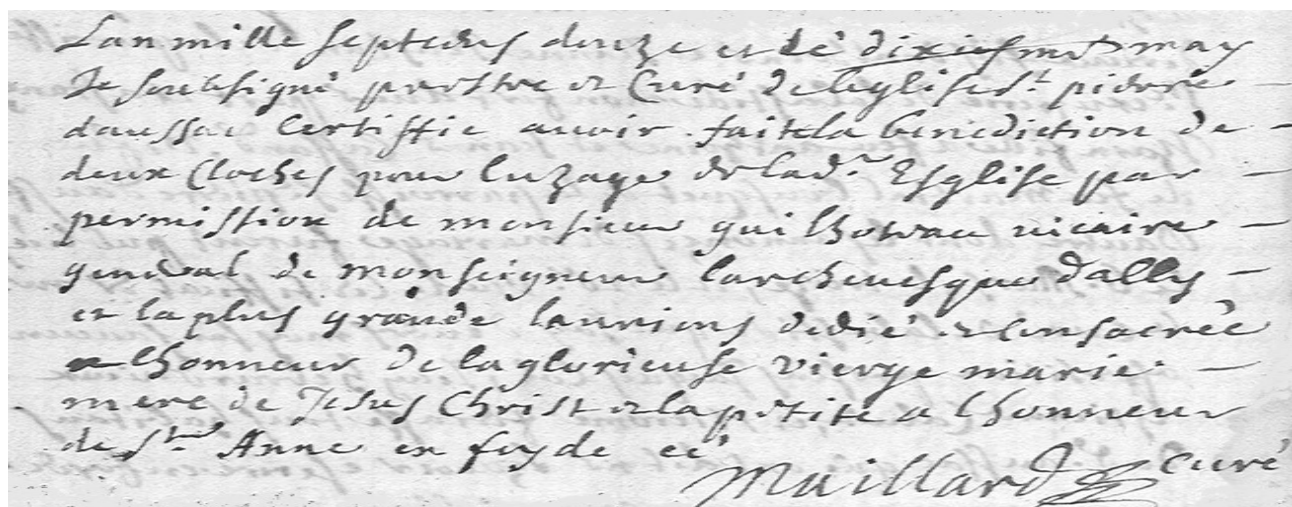
par Michel VILLENEUVE

Pendant des siècles nos vies, tant celles des villes que celles des campagnes, ont été rythmées par le son des cloches des églises. Les cloches alertaient en cas d'incendie ou ennemis en approche, appelaient à la prière, participaient à nos joies lors des baptêmes et mariages ou à nos deuils lors des enterrements.

Si elles n'ont pas la notoriété d'Emmanuel, le gros bourdon de la cathédrale Notre Dame de Paris avec ses 13 tonnes et son diamètre de 2.60 m, les cloches d'Aussac ont également leur histoire. Reconstituée à partir de documents d'archive et ouvrages de référence, avec certes des lacunes, des hypothèses non vérifiées et peut-être quelques inexactitudes, c'est cette petite histoire que je vous propose.

LES CLOCHES PRIMITIVES

La première mention connue des cloches de l'église Saint-Pierre d'Aussac figure dans les registres paroissiaux conservés aux Archives Départementales du Tarn. Il s'agit du certificat de bénédiction de 2 cloches, copie et transcription ci-dessous, inséré à la date du 10 mai 1712 (un mardi) dans le registre des baptêmes de la paroisse.



« L'an mille sept cent douze et le dixième mai, je soussigné prêtre et curé de l'église Saint Pierre d'Aussac certifie avoir fait la bénédiction de deux cloches pour l'usage de ladite église par permission de Monseigneur l'archevêque d'Albi, la plus grande l'avons dédiée et consacrée en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie mère de Jésus Christ et la petite en l'honneur de Sainte Anne, en foi de ceci. Signé : Maillard, curé ».

Au début du XVIIIème siècle, l'église Saint-Pierre d'Aussac est l'église primitive, vraisemblablement de style préroman, érigée entre les Xème et XIIème siècles¹, église qui sera détruite en 1895 pour laisser place à l'édifice que nous connaissons aujourd'hui. Ces 2 nouvelles cloches sont-elles issues de la refonte de la ou des cloches d'origine fêlées ou brisées par un

¹ Cette date approximative de construction est controversée, Jean Vigné : *Aussac - Histoire de mon village*, la situe fin du XVème siècle.

usage prolongé ? La question est certainement à ce jour sans réponse, pas plus que celle de leur taille, poids ou du nom de leur fondeur.

LA CLOCHE DE 1787

En 1787 une troisième cloche est achetée grâce à une souscription et aux dons des paroissiens. Il s'agit de la plus grande des 2 cloches que nous pouvons voir de nos jours dans le clocher de l'église. Cette cloche, d'un diamètre de 85 centimètres, aurait un poids de 475 kg.

Les inscriptions en latin figurant sur la cloche donnent de précieux renseignements quant à sa date de fonte, au fondeur et aux personnalités de l'époque :

**VESPERE MANE ET MERIDIE NARRABO ET ANNUNTIABO GLORIAM DEI
IAONNES FRANCISCUS LAUTARD RECTOR
F BAUS ET I B MAURIES CONSULIBUS
ANNO SALUTIS 1787
IOSEPH CLATE... DE RODEZ ME FECIT**

Que l'on peut traduire et interpréter :

- Invocation : « Soir, matin et midi je déclarerai la gloire de Dieu »,
- Nom du curé de la paroisse : Jean-François Lautar,
- Nom des consuls : F. Baus et J-F. Mauriès,
- Année : 1787²,
- Fondeur : fabriquée à Rodez par Joseph Chatelet.

Si le nom du fondeur tel que porté sur la cloche peut prêter à interprétation ou confusion, il s'agit bien de Chatelet, famille de fondeurs établis à cette époque à Rodez et que l'on retrouvera plus tard à Toulouse.

Les consuls cités ont été nommés pour l'année 1787 par les coseigneurs de la communauté d'Aussac à savoir, l'un par le Chapitre cathédral de Sainte-Cécile d'Albi, l'autre par Monsieur de Saint Palais. On retrouve cités dans le rôle de capitation de 1789 et électeurs le 8 mars 1789 pour l'établissement des cahiers de doléances : François Baux, domicilié aux Raffels, il y décèdera le 3 Floréal an IV³ (Registres d'Etat Civil d'Aussac) et Jean Mauriès, domicilié à la Barthe (Jean Vigné : *Aussac – Histoire de mon village*).

LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Pendant la Révolution, un décret du 23 juillet 1793 de la Convention nationale avait ordonné la conservation d'une seule cloche par commune pour les sonneries civiles (les heures, le tocsin) et la fonte des autres pour en faire des canons... ou de la monnaie.

Du même jour 23 juillet 1793.

*Portant qu'il ne sera laissé qu'une seule cloche dans
chaque Paroisse.*

**La Convention nationale décrète qu'il ne sera
laissé qu'une seule cloche dans chaque paroisse ;
que toutes les autres seront mises à la disposition
du conseil exécutif, qui sera tenu de les faire par-
venir aux fonderies les plus voisines dans le délai
d'un mois, pour y être fondues en canons.**

² Littéralement « Année du salut 1787 », formule en vigueur encore au XVIII^e siècle et héritée du moyen âge signifiant 1787^{ème} année après la naissance de Jésus-Christ.

³ 22 avril 1796.

Ainsi environ 50 000 tonnes de bronze furent récupérées soit la moitié du poids de l'ensemble des cloches d'église du pays (Alain Corbin : *Les cloches de la terre...*)

Dans ses monographies communales du département du Tarn parues en 1864, Elie Rossignol rapporte qu'avant la Révolution de 1789 Aussac possédait 3 cloches. Une avait été menée à Gaillac pour être fondue, une qu'il décrit comme étant celle de 1787 était dans le clocher et une troisième plus petite de 22 centimètres sur 18 se trouvait dans la salle de la mairie, salle alors intégrée à l'église. La cloche fondue et celle de la salle de la mairie, pourraient donc être celles bénies en 1712.

A cette occasion on peut évoquer le devenir, dans cette période troublée de la Révolution, du curé Jean-François Lautar dont le nom figure sur la cloche de 1787.

Le nombre de prêtres ayant prêté serment à la Constitution Civile du Clergé est minoritaire et en avril 1791, le Directoire du Tarn déplore que « ...le département est celui du royaume où il y a le plus de réfractaires à la loi » (rapporté par Carine Laborie : *Jean-Joachim Gausserand, premier évêque du département du Tarn*). Le curé Lautar est l'un de ces réfractaires.

Pendant la Terreur, les curés réfractaires sont emprisonnés à la Chartreuse de Saix près de Castres. Le curé Lautar en est « dispensé » « ... attendu qu'il résulte des rapports de la municipalité et de l'évêque qu'il n'a jamais troublé la tranquillité publique » (Archives Départementales du Tarn, Archives Révolutionnaires, cote L98). Toutefois il s'exilera et son émigration sera constatée par les autorités le 30 Germinal an V (19 avril 1797). Il ne reviendra à Aussac que lorsque les temps seront redevenus plus calmes (vraisemblablement en 1798 ou 1799). Démissionnaire, il sera remplacé le 12 juillet 1807 par François Louis Martin Teyssset (Registre des Délibérations de la Fabrique de l'église succursale de Saint Pierre d'Aussac).

DESIGNATION DES ÉMIGRÉS.				DERNIER DOMICILE	
NOMS.	PRÉNOMS.	SURNOMS.	PROFESSIONS.	DÉPARTEMENTS.	CANTONS.
LAUTAR.....	Jean-François.		Ex-curé.....	Tarn.....	Albi.....

Extrait du Sixième supplément à la liste des émigrés du 6 Nivôse an VIII (27 décembre 1799), (Bibliothèque de la Ville de Lyon, 1895)

A l'occasion de la prise de fonction du curé Teyssset et ce même jour, un inventaire des objets mobiliers de l'église est effectué (Registre de Fabrique). Cet inventaire fait état de 2 cloches : l'une d'environ 950⁴ livres soit 388 kg, donc avec une bonne certitude celle de 1787, et l'autre, d'environ 50 livres soit 20 kg, qui pourrait être celle de 22 cm mentionnée par Elie Rossignol, toutefois son poids semble être bien élevé pour une si petite cloche.

LA CLOCHE DE 1880

La deuxième cloche actuellement présente dans le clocher a été fondue en 1880 et porte en latin, quelque fois approximatif pour les prénoms et titres, les inscriptions suivantes :

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM 1880

Fieuzet A^{to} Rectore Vici Profecte Raynaud F^{co} Adjutore Mauriès J^{pho}

⁴ Avant la révolution la livre valait dans l'albigeois 0.408 kg, en 1812 un décret la fixe à 0.500 kg (livre métrique). Dans des documents et inventaires postérieurs il est indiqué un poids de cloche de 475 kg donc converti par erreur à partir de la livre métrique.

Joanne Cussac P^{no} Raynaud Flavia M^{na}
LEVEQUE AMANS FONDEUR A TOULOUSE

Que l'on peut traduire et interpréter :

- Invocation : « Béni soit le nom de Dieu »,
- Nom du curé de la paroisse : Auguste Fieuzet,
- Nom du maire et adjoint en 1880 : François Raynaud et Joseph Mauriès, domiciliés l'un aux Galisses et l'autre à la Barthe (Jean Vigné : *Aussac - Histoire de mon village*),
- Parrain et marraine : Jean Cussac et Flavie Raynaud (donateurs, voir ci-dessous),
- Fondateur : Lévêque Amans à Toulouse.

Cette cloche de 75 centimètres de diamètre a été offerte par les paroissiens au curé Fieuzet à l'occasion de ses 50 ans de sacerdoce comme indiqué au Registre de Fabrique « ...*pour donner une marque d'affection et un souvenir gracieux à leur pasteur* ». Il est indiqué que la cloche a un poids de 254 kg et a été payée à 3.40 fr le kilogramme, soit 863.60 fr.

Des dons particuliers sont cités : 50 fr de Cussac Jean domicilié à Pélègre, une aube de « grand prix » de Raynaud Flavie domiciliée à Bourrel, 60 fr de Raynaud Angèle et 160 fr de monsieur le curé.

La bénédiction de la cloche a lieu le 4 juillet 1881 (un lundi), bénédiction suivie d'un repas au presbytère auquel ont participé « ...*les curés du canton, le conseil municipal, les fabriciens, chantre, parents et amis du bien-aimé pasteur...* » invités à la cérémonie (Registre de Fabrique). A noter que lorsqu'il décèdera le 21 mai 1886, le curé (rector) Auguste Fieuzet aura été desservant de la paroisse d'Aussac pendant une durée record de 51 ans.

Un nouvel inventaire est effectué le 1^{er} juin 1886 lors de la prise de fonction de l'abbé Bataillé Henri, nommé curé d'Aussac en remplacement de l'abbé Fieuzet (Registre de Fabrique). Sur cet inventaire on retrouve la cloche de 1787 avec ses 475 kg supposés et celle de 1880 avec ses 254 kg. La petite cloche de 22 cm de la salle de mairie n'est quant à elle pas mentionnée, a-t-elle à cette date déjà disparu ?

DE LA FIN DU XIX^{EME} SIECLE A NOS JOURS

La nouvelle église :

Malgré quelques travaux exécutés au milieu du XIX^{ème} siècle, l'église primitive était devenue bien trop petite pour accueillir l'ensemble de paroissiens et n'offrait aucune possibilité d'agrandissement. La décision est prise par le Conseil de Fabrique en février 1895 de construire une nouvelle église ; la première pierre est bénie en août de la même année (en réalité les travaux sont déjà bien entamés) et l'édifice terminé est réceptionné en février 1896 soit 12 mois après la décision de reconstruction !

Les cloches de l'ancienne église (celle de 1787 et celle de 1880) et vraisemblablement la totalité du beffroi fait d'une charpente de poutres de chêne leur servant de support sont installés dans le clocher nouvellement construit. Faut de ressources financières suffisantes, ce clocher ne sera pas terminé, mais seulement recouvert d'une banale toiture à 2 pentes dans l'attente d'une finition ultérieure, finition qui ne sera jamais entreprise, pas plus que l'installation d'une horloge dans l'œil-de-bœuf prévu à cet effet.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat :

Votée par la Chambre et le Sénat à l'initiative du député républicain-socialiste Aristide Briand, la loi dite de séparation de l'Eglise et de l'Etat est promulguée le 9 décembre 1905.

Cette loi met fin à la gestion des biens de l'Eglise par les Conseils de Fabrique, qui sont de fait dissous, et transfère cette propriété aux municipalités. Prévu par la loi, l'inventaire des biens

meubles (cloches, vêtements sacerdotaux, ornements, meubles, objets liturgiques...) et immeubles (église et presbytère) est effectué à Aussac le 9 mars 1906 par M. Cathala, percepteur à Cadalen.

A cette occasion le curé Bataillé adresse à l'agent chargé de l'inventaire une lettre de protestation véhémement qu'il conclue par : « ... *je prierai le Seigneur de ne pas faire retomber l'erreur de quelques uns sur la France entière notre patrie toujours bien-aimée.* »

La 2^{ème} guerre mondiale :

Dès 1940 l'occupant allemand entreprend la réquisition du bronze, du cuivre et autres métaux non ferreux, menace réelle pour les cloches des églises. Toutefois deux oppositions vont au moins temporairement les protéger : celle inattendue du commandement militaire allemand qui s'inquiète que cette violence faite à la sensibilité religieuse des français augmente la résistance à l'occupation et accroisse ainsi le coût financier du maintien de l'ordre et celle du gouvernement de Pétain soucieux de continuer à bénéficier de l'appui indéfectible de l'Eglise de France.

C'est ainsi que dans un premier temps ce sont les statues en bronze qui prioritairement feront les frais de ces réquisitions, statues qui pour la plupart sont celles d'illustres de la 3^{ème} république, contribuant ainsi à la « dérégularisation » de l'espace public voulue et encouragée par le pouvoir de Vichy.

A partir de 1942, la pression devenant de plus en plus grande et la menace sur les cloches se précisant, on s'active dans chaque département à classer les cloches anciennes à l'Inventaire des Monuments Historiques, classement qui doit en principe garantir la protection de celles antérieures à 1800 (Bernard Richard : *Les cloches de France sous la seconde guerre mondiale*).

C'est dans ce contexte que la cloche de 1787 de l'église d'Aussac est classée à la date du 27 août 1943 comme indiqué dans la base actuelle du patrimoine mobilier du Ministère de la Culture (base Palissy). Le registre des délibérations de la municipalité d'Aussac de cette époque ne comporte aucune mention d'une demande ou de notification de classement, a-t-il été fait à l'initiative du curé⁵, d'un groupe de paroissiens ou autre initiative personnelle ?

A noter que cet arrêté de classement du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse de l'époque concerne également trois autres cloches, celles des églises de Lasgraisses, Orban et Sorèze.

La période récente 1960-2020 :

Au début des années 1960 le joug en bois de la cloche de 1787, vraisemblablement celui d'origine et fortement détérioré, est remplacé par un joug mécano soudé certes robuste et sans risque de vermoulure mais totalement inesthétique et dévalorisant pour cette cloche historique.

A cette occasion le joug de la cloche de 1880 a certainement été déposé et la cloche immobilisée telle qu'elle est aujourd'hui, permettant seulement une sonnerie par tintement au battant. A noter que le registre de cette époque des délibérations du Conseil Municipal ne mentionne aucune de ces interventions.

En décembre 2011 les deux cloches ont été électrifiées par la société Bodet pour fonctionner en tintement grâce à un « tinteur » électromécanique extérieur à la cloche. Une centrale de commande permet de programmer entre autres les sonneries des heures et des angélus ; le glas et autres sonneries cultuelles peuvent être déclenchés en automatique ou en manuel.

⁵ Selon l'historien Urbain Jalenques qui s'est intéressé à la résistance spirituelle dans le Tarn pendant la seconde guerre mondiale, le curé Paul Maurel en fonction à Aussac de 1940 à 1949 aurait fait partie d'un réseau d'évasion de résistants et de juifs vers l'Espagne, si c'est bien le cas, il est possible que ce soit lui qui ait eu l'initiative de ce classement.

Lors de ces derniers travaux financés avec l'aide de la Communauté de Communes Tarn et Agout, du Département du Tarn et de la Région Midi Pyrénées, le battant de la cloche de 1787 a été remplacé, celui d'origine étant très usé et des opérations de maintenance effectuées sur la cloche de 1880 : remplacement de deux brides et du cuir de baudrier, meulage du battant.



La cloche de 1787 (février 2023)

LES CARILLONNEURS

On ne peut pas parler de cloches sans mentionner la fonction de carillonneur. Avant l'électrification des cloches, cette fonction qui requérait une disponibilité 7 jour sur 7 et quasiment 24 heures sur 24 imposait au titulaire d'habiter au village et dans la proximité immédiate de l'église.

Avant la loi de 1905, le carillonneur était nommé et rémunéré par le Conseil de Fabrique. A titre d'exemple en 1859 les fonctions et émoluments sont définis comme suit (Registre de Fabrique) :

« Le carillonneur est obligé (1) de balayer l'église toutes les fois qu'il sera nécessaire ; (2) de sonner l'angélus trois fois par jour, le matin, à midi et le soir ; (3) il devra également sonner les glas au moment de la mort et pour la célébration des services, enterrements ou anniversaires.

Il recevra pour les obligations ci-dessus savoir :

1. Ce qu'on donne au carillonneur dans les quêtes qu'il fait chez les particuliers à diverses époques de l'année,

2. Pour les enterrements ou anniversaires il percevra :

Pour les enterrements sans messe 0.75 fr et avec messe 1 fr et 0.25 fr en sus pour chaque messe lorsqu'il y en aura plusieurs.

Les anniversaires avec une seule messe 1 fr et pour plusieurs messes 0.25 fr en sus pour chacune. Pour l'enterrement des enfants 0.75 fr. »

La tradition des quêtes en nature (grains et autres denrées) du carillonneur dans chaque habitation de la commune perdurera jusque dans les années 1950.

Le carillonneur faisait aussi souvent fonction de crieur public. A la sortie de la messe dominicale debout sur les marches en haut du perron de l'église il haranguait les paroissiens d'un sonore « Avis à la population... », pour annoncer la venue du maraicher de Lescure et de son plant d'oignon, la date de la déclaration annuelle de stock ou toute autre information, concluant toujours par le traditionnel non moins sonore « Qu'on se le dise ! »

Parmi les carillonneurs du milieu du XXème siècle, un souvenir très particulier pour Adrien Azémar, le forgeron, qui dans les années 1950, depuis l'autre côté de la rue principale du village nous régalaient, pendant nos récréations sous l'orme centenaire de la cour de l'école, de ses coups de marteau vigoureux sur son enclume et de l'odeur acre de la corne brûlée lorsqu'il posait un fer à une bête, cheval ou bœuf.

Une pensée bien sûr pour notre toujours vaillant carillonneur actuel, Claude Basséguy, qui depuis plus de 60 années assure lors des cérémonies religieuses, avec doigté et ponctualité, l'activation des cloches et veille au quotidien à leur bon fonctionnement.

LA RESTAURATION DE 2023

Lors des vérifications périodiques de 2021 et 2022, le prestataire en charge de l'entretien des cloches et de son automatisme a signalé sur la cloche historique de 1787 une usure excessive des points de frappe et un éclat avec possible début de fissure au cerveau (partie supérieure) dû à l'oxydation (rouille) de la bélière, défauts pouvant conduire à une fissuration catastrophique de la cloche.

La cloche a été déposée en juin 2023 par les techniciens de l'entreprise Bodet et expédiée pour réfection en atelier. L'examen détaillé de la cloche nue a permis de confirmer la nature des défauts, à savoir : noyau central de l'anse maitresse éclaté et points de frappe usés. La réparation a consisté en une recharge par soudure du noyau central et des points de frappe. La cloche ainsi réparée a été brossée, une analyse musicale et une pesée réalisées, pesée qui a mis en évidence avec 328 kg un poids de la cloche nue nettement inférieur à celui de 388 kg documenté historiquement.



La cloche restaurée avec son nouveau joug

A l'occasion de cette réfection la mise en volée a été électrifiée et le joug remplacé par un joug en chêne traditionnel ancien, la cloche retrouvant ainsi sa sonnerie et son aspect d'origine avec une monture digne de ce nom.



***La cloche restaurée dans son clocher
(décembre 2023)***



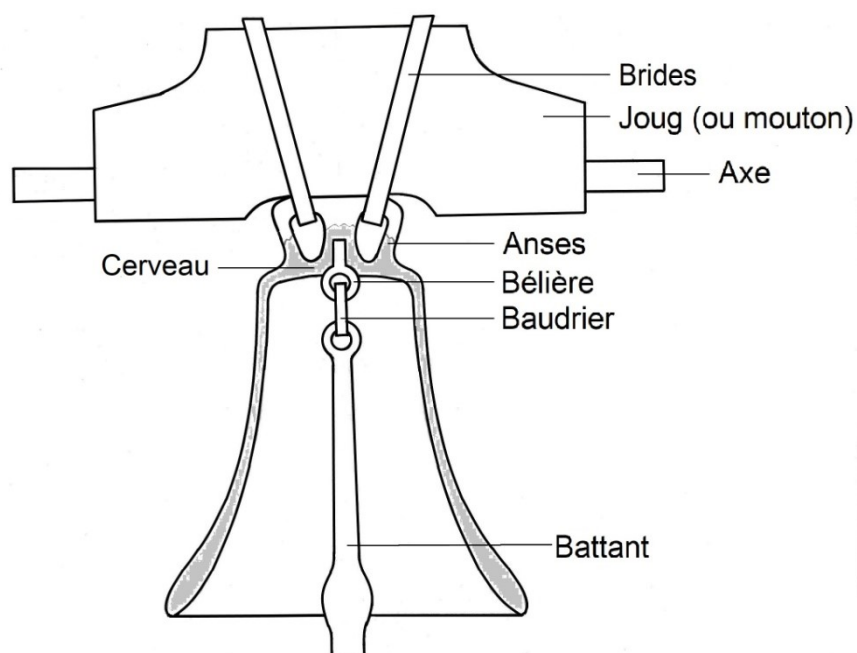
***Le mécanisme motorisé de mise en volée
automatique***

La cloche a réintégré son emplacement dans le clocher en décembre 2024, l'automatisme d'activation des cloches a été reprogrammé pour faire sonner la cloche restaurée à la volée en particulier pour les angélus.

Cette opération de restauration du patrimoine historique de notre commune a été rendue possible grâce aux financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la région Occitanie et du Conseil départemental du Tarn à hauteur de 70%, le solde ayant été pris en charge par le budget communal.

A Briol, mars 2024

ANNEXE : DESCRIPTION D'UNE CLOCHE, DEFINITIONS



Beffroi : charpente en bois supportant les cloches permettant de découpler la structure du clocher des vibrations émises et atténuer leur propagation qui pourrait gravement nuire à l'intégrité de l'édifice.

Volée et tintement :

La cloche est sonnée « à la volée » lorsqu'elle oscille sur son axe, le battant libre frappant l'intérieur, c'est le mode de sonnerie traditionnel.

Un autre mode est le tintement. Cette méthode est employée pour faire retentir la cloche, qui reste immobile, en utilisant un tinteur, extérieur ou intérieur à la cloche, dont la masse vient percuter la partie la plus épaisse de la cloche. C'est le cas depuis leur électrification initiale pour les 2 cloches de l'église d'Aussac.